

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Thierry CORNELOUP, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS, Mathilde SAVIGNAT (secrétaire de séance), Christian PACAUD, Marie-Hélène COLIN, Nastassia COPIN (secrétaire de Mairie)

Excusés : Joëlle JOCAILLE (donne pouvoir à Bernard PLASSON), Ophélie NAUDIN (donne pouvoir à Michel TREMEAUD)

Début à 19H

1 – Approbation du Procès-Verbal du 08/06/2023

Validé à l'unanimité par le Conseil.

2 – Aménagement du Bourg

Monsieur le Maire présente un PowerPoint remémorant tous les travaux effectués dans le Bourg durant les six premiers mois. Il explique que les travaux d'écoulement des eaux de pluie, Route du Charne, sont en cours. Ils devraient se terminer en milieu de semaine prochaine.

Les travaux de la place de la salle des fêtes sont pour leur part terminés. Monsieur le Maire propose que la place reste fermée sauf pour les enterrements et les manifestations exceptionnelles. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité, estimant qu'il y a désormais beaucoup de places de stationnement sur le parking en herbe et que cela évitera que des chauffards y effectuent des burns en voiture comme cela a déjà été le cas par le passé. Un arrêté sera pris pour interdire l'accès à tout véhicule motorisé.

Monsieur le Maire poursuit en évoquant un problème de sécurité dans la cour de l'ancienne école. Le couvercle du puits est fendu et se dégrade au fur et à mesure des ouvertures et fermetures. Il propose de le remplacer et de déplacer l'ancienne pompe en fonte dans un autre endroit du Bourg où elle sera plus visible et pourra être mise en valeur. Le Conseil accepte à l'unanimité. Enfin, Monsieur le Maire termine en évoquant le grillage entourant l'aire de mini-golf et propose de le remplacer par du grillage rigide de couleur bordeaux. Le Conseil accepte à l'unanimité d'étudier le coût de cette modification.

3 – Rallye du Brionnais

Monsieur le Maire évoque sa dernière discussion avec le président de l'ASA Dunoise qui souhaiterait revenir organiser une spéciale dans la commune et propose de réaliser un sondage auprès de la population. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal préfère attendre la demande officielle et connaître le tracé avant de réaliser ce sondage.

4 – Entretien des chemins

Bernard PLASSON évoque les problèmes rencontrés par l'entreprise FAYOLLE lors du fauchage des chemins de desserte. Le tracteur n'a pas pu passer partout en raison d'un manque d'élagage. De plus, certains buissons n'ont pas été broyés par leur propriétaire depuis plusieurs années. Le Conseil Municipal enverra un courrier aux propriétaires concernés afin que le travail soit effectué.

5 – Recensement 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil que le recensement sera effectué en début d'année 2024 et qu'il recherche actuellement un agent recenseur. Il recherche une personne connaissant parfaitement la commune. Plusieurs propositions ont été faites et différentes personnes seront contactées.

6 – Délégué à la protection des données

Monsieur le Maire informe qu'à la suite du départ de Valérie BILLOUX, un nouveau délégué à la protection des données. Ophélie NAUDIN est absente pour raisons professionnelles, mais elle est d'accord pour occuper ce poste. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

7- Redevance occupation du domaine public 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil que le kilométrage des artères aériennes et souterraines doit être modifié à la suite de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphone à Mans. La commune de Dyo accueille désormais 7,941 km d'artère aérienne et 9,648 km d'artères souterraines. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à ORANGE, pour l'année 2023, à 62,60 € par kilomètre d'artère en aérien et 46,95 € par kilomètre d'artère en souterrain.

8 – Informations et questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la Chapelle de St Prix. Le devis de l'entreprise Duclos a été modifié à la suite des demandes effectuées par l'architecte des Bâtiments de France. Le nouveau devis s'élève à 18 293,00 €. Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en mairie avec ses adjoints Fabienne Bajard, cheffe de projet « Petites villes de demain » et Christian L'avenir, vice-président de la Communauté de communes afin d'évoquer l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et le plan local d'urbanisme intercommunal. Lors de cette réunion, les élus ont fait remonter les regrets de la Municipalité de Dyo et fait relever plusieurs incohérences. Malgré cela, ils n'ont pas pu faire modifier les zones constructibles. Un prochain rendez-vous est prévu en visioconférence avec le cabinet AUA.

Fin de séance : 20H55